**Date**

**Destinataire :** Prénom et nom du sous-ministre

(Adresse d’expédition)

**Objet : Demande de révision de la décision de qualification en regard du critère de l'article 2.1 de la Lettre d'entente no 2 de la convention collective 2020-2023**

Madame,

Monsieur,

La présente a pour but de vous demander la révision de la décision à l'effet que ma candidature ne se qualifie pas en regard de l'article 2.1 de la Lettre d'entente no 2 de la convention collective 2020-2023, et ce, en vue de mon inscription sur la liste des employés admissibles à une nomination à titre d'employé temporaire.

Cette décision est non fondée, car (argumentaire qui peut être ajouté par la personne requérante). En regard de l'article 2.1 de la Lettre d'entente no 2 de la convention collective 2020-2023, j'aurais donc dû me qualifier.

Je demande donc, par la présente, une révision de votre part de mon dossier afin d'obtenir l’inscription de mon nom sur la liste des employés admissibles à une nomination temporaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

**Signature de la personne**

Adresse personnelle

Numéros de téléphone

c. c. : Représentants syndicaux (s’ils n’ont pas été les destinataires de la lettre)